



**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-CORSE**

**POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL  
SERVICE HYGIENE ET SECURITE**

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 - BASTIA  
☎ 04.95.32.33.65 - ☎ 04.95.31.10.75 - 🌐 [www.cdg2b.com](http://www.cdg2b.com)

**Note d'information N° : 01/2021**

## **Utilisation d'une débroussailleuse portative FICHE DE TRAVAIL EN SECURITE**

Ce document a pour objet de vous informer sur les précautions à prendre pour assurer votre propre sécurité, celle de vos collègues de travail, des usagers du service public et de la population.

**Il est souhaitable qu'un exemplaire de ce document soit mis à disposition :**

- des agents utilisant ce type de matériel.
- du conseiller de prévention.



(La version électronique de ce document est téléchargeable sur le site internet [www.cdg2b.com](http://www.cdg2b.com) / Nos missions / Hygiène et Sécurité / Documentation)

# Utilisation d'une débroussailleuse portative

## FICHE DE TRAVAIL EN SECURITE

### 1 – Généralités :

Les débroussailleuses sont des machines portatives destinées à l'entretien des espaces verts, des sous-bois, des clôtures, des talus, prairies...

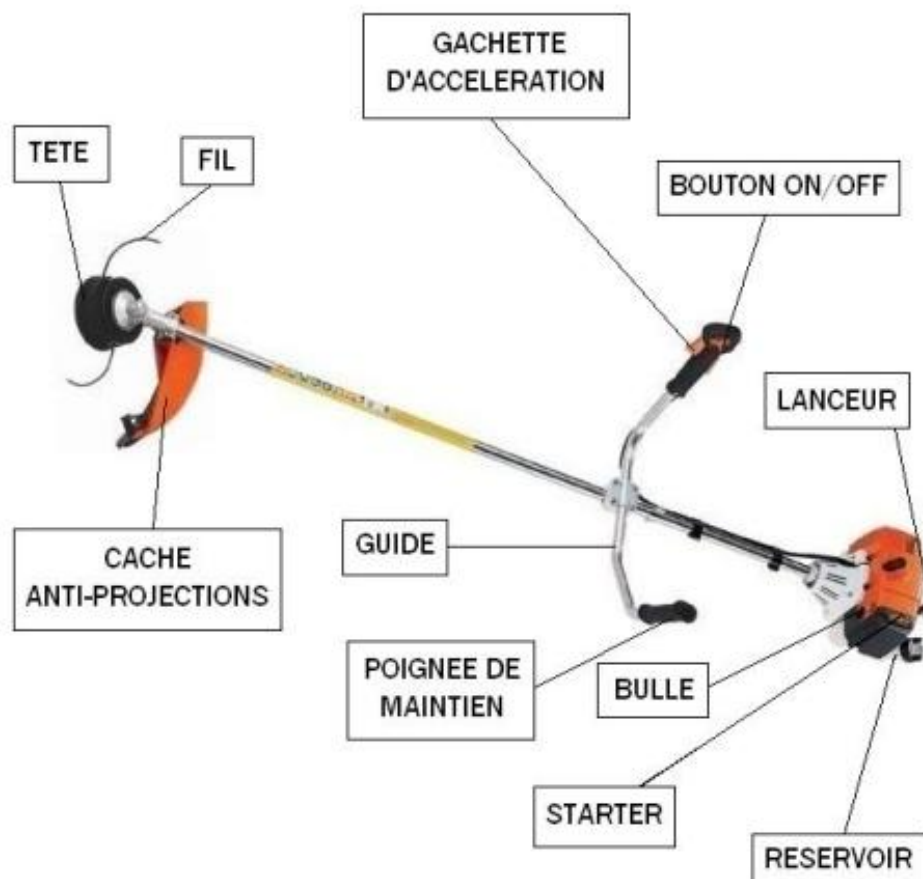
Ce type de machine comprend le bloc-moteur, un tube-support contenant l'arbre de transmission et le renvoi d'angle. Le tube support porte les poignées réglables et le point d'accrochage du harnais de l'opérateur.

Différents outils interchangeables peuvent être utilisés selon les objectifs de travail.

Cet équipement souvent banalisé, reste pourtant un outil exposant les agents à des risques pouvant leur causer de graves lésions (*coupures, blessures par projections, brûlures, intoxications, TMS, chutes, troubles auditifs, ambiance thermique, etc...*).

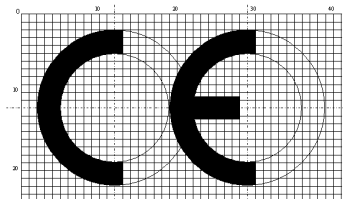
Il est interdit et surtout dangereux de travailler avec une débroussailleuse sur laquelle il manque un ou des organes de sécurité, ou si leur état n'est pas satisfaisant.

Le marquage « CE » créé dans le cadre de la législation d'harmonisation technique européenne est l'engagement visible du fabricant que son produit, mis sur le marché, respecte les exigences réglementaires.





Harnais



Marquage CE



Protection pour transport et remisage

Différents outils interchangeables peuvent être utilisés sur une débroussailleuse selon la tâche à réaliser et les végétaux à couper :

Par exemple :

- Boitier à fils souples.
- Lame à 3 ou 4 arêtes.
- Lame à 8 ou 10 dents.
- Lame de scie circulaire.
- Etc...



## 2 - Les risques encourus :

- Risques de projections (*cailloux, poussières, petits objets non visibles...*) au niveau du corps, de la tête et du visage de l'agent lors de l'utilisation de la débroussailleuse.
- Risques de coupures lors du nettoyage et de l'entretien de l'outil de coupe.
- Risques liés au bruit notamment lors de l'utilisation de matériel thermique (*niveaux sonores pouvant être supérieurs à 100dB*).
- Risques de chute de plain-pied (*travaux sur terrain humide, instable, accidenté ou pentu*).
- Risques d'incendie lors du remplissage du réservoir de carburant (*brûlures, intoxication*).
- Risques liés à l'activité physique (*vibrations, poids du matériel, travail par rotation du buste, non port du harnais...*).
- Risques chimiques pour le matériel thermique (*respiration des gaz d'échappement*).
- Risques liés à l'équipement de travail (*brûlure en cas de contact avec le moteur*).
- Risques pour autrui : projections, coupures...
- Risques liés à la circulation routière en cas de travaux en bordure d'axes routiers.
- Etc...

## 3 - Les mesures de prévention :

### ► Avant les travaux :

- **Contrôler le bon état des dispositifs de sécurité :**
  - Vérifier la présence et l'état du **cache de protection antiprojections**.
  - Vérifier le fonctionnement de la **double gâchette de sécurité**.
  - Vérifier l'intégrité du système anti-vibration.
- **S'équiper des Equipements de Protection Individuels (EPI) (cf. chap.4).**
- **Être informé et formé à l'utilisation de la débroussailleuse en sécurité.**
- Lire le manuel d'instructions du fabricant.
- Effectuer une reconnaissance du terrain à débroussailler afin d'éliminer les objets tels que les bouteilles, fils de fers, pierres pouvant être projetés et repérer les obstacles et dangers (*trous, fossés, ...*).
- Organiser le chantier afin de respecter les 15 m de distance entre l'utilisateur de l'outil et les autres collègues.
- Mettre en place une signalisation temporaire de chantier pour les travaux réalisés en bordure de route.
- Choisir l'outil le plus adapté au type de végétaux à couper. A chaque outil de coupe correspond un carter spécifique.
- S'assurer du bon état général du matériel (*état d'usure de l'outil de coupe, fixation de la lame, carter de protection, fixation du harnais...*).
- Vérifier le bon fonctionnement des principaux organes de commande.
- Veiller à ce que le ralenti soit correctement réglé de telle sorte qu'après le relâchement de la gâchette d'accélérateur l'outil de coupe ne soit plus entraîné et s'arrête.
- Faire le plein de carburant avant le démarrage des travaux dans un endroit aéré.

### Posture de travail :

La débroussailleuse doit être équilibrée de façon à ce que la lame ne touche pas le sol, ne monte pas trop haut et ne penche ni à gauche ni à droite. Lorsque le réservoir est vide, ajuster l'anneau de fixation sur le tube ou dans les trous d'ajustement de façon que la lame se place d'elle-même à l'horizontale entre 10 cm et 15 cm du sol ou selon les consignes du fabricant. Ajuster les poignées pour que les avant-bras forment un angle d'environ 120° avec le corps. Ajuster la plaque fémorale vers l'avant ou vers l'arrière de façon à maintenir la débroussailleuse bien en face de soi. S'assurer que la débroussailleuse est à la bonne hauteur compte tenu du type de travail effectué.



### ► Pendant les travaux :

- Démarrer la débroussailleuse au moins à 3 mètres du lieu où l'on a fait le plein, ne pas lancer le moteur dans un local fermé.
- Démarrer la débroussailleuse sur un sol plat en la retenant fermement, l'outil de coupe ne devant rien toucher.
- S'assurer de maintenir une distance de sécurité d'au moins 15m avec toute autre personne.
- Veiller aux obstacles sur le parcours.
- Travailler en position stable en tenant toujours l'appareil à 2 mains.
- En cas de bourrage, intervenir toujours le moteur arrêté.
- En cas d'endommagement de l'outil de coupe, le changer immédiatement. Pour le remplacer, arrêter le moteur.
- Si le travail est réalisé à plusieurs, la progression doit toujours s'effectuer en créneaux ou en escalier, et jamais en ligne.
- Arrêter la débroussailleuse avant de s'approcher d'un autre agent.
- Toujours arrêter le moteur de la débroussailleuse avant de se déplacer.
- Lors de la réalisation du plein de carburant, le moteur doit être arrêté et dans la mesure du possible, il doit être froid. Dans le cas contraire, utiliser un bidon avec bec verseur disposant d'un arrêt automatique du remplissage quand le réservoir est plein.
- Ne pas fumer.
- Faire des pauses régulièrement pour diminuer l'effet des mouvements répétitifs et reposer ses mains.
- Dans la mesure du possible éviter le travail isolé (*si impossible mettre en place des mesures techniques ou organisationnelles : DATI, programme de surveillance ...*).

### ► Après les travaux :

- Protéger la lame au moyen d'un cache pour le transport et le remisage de l'engin.
- Assurer un entretien régulier de la débroussailleuse (*nettoyage, lubrification, affûtage, ...*) en suivant les recommandations du fabricant.
- Lors de l'affûtage porter des gants adaptés.
- Ranger la débroussailleuse moteur refroidi avec ses protections dans un lieu prévu à cet effet (*fixation murale*).

## 4 - Les Equipements de Protection Individuelle :



- Chaussures ou bottes de sécurité contre les risques de coupures, de projections et antidérapantes contre les accidents de plain-pied.
- Vêtements de travail adaptés\* (*manches longues et pantalon*).
- Protège-tibias.
- Gants de protection contre les risques de coupures/vibrations/froid.
- Casque forestier de protection de la tête.
- Ecran facial et lunettes de protection contre les risques de projections.
- Protection auditive contre les risques liés au bruit.
- Vêtements haute visibilité (*minimum de classe 2*) pour les travaux en bordure d'axes routiers. (*avec signalisation routière temporaire d'approche*).
- Harnais de débroussaillage.
- Tablier.

**\*Nota :** Utiliser des vêtements de travail adaptés à la saison et à la météo (*attention au phénomène de Raynaud entraîné par le froid et les vibrations : trouble réversible de la circulation sanguine au niveau des extrémités*).

## 5 - Stockage et utilisation des carburants :

- Stocker les carburants dans un local adapté et spécifique.
- Effectuer le ravitaillement à l'écart de toute source d'ignition.
- Interdit de fumer lors du ravitaillement.
- Interdit de ravitailler l'appareil lorsque le moteur est chaud ou en marche.
- Ne pas démarrer le moteur à l'endroit où le ravitaillement a été effectué (*distance  $\geq 3$  m*).
- Vérifier qu'il n'y a pas de fuite ou d'écoulement de carburant.
- Ne pas utiliser un mélange de plus de 3 mois.
- Utiliser un bidon ou jerrican homologué pour le carburant utilisé avec marquage « ONU » (*code essence : 1203, gasoil : 1202*). (*Il faut proscrire les bidons de récupération ayant contenu d'autres substances pouvant être inadaptés voire dangereux au nouvel usage*).

## 6 - Premiers secours :

- Former les agents aux gestes de premiers secours. (*SST de préférence ou PSC1*).
- Doter les équipes de trousse de premiers secours comportant notamment un coussin hémostatique et du sérum physiologique, vérifier leur présence sur les chantiers ou les véhicules. (*Contenu validé par le médecin de prévention*).
- Doter les agents de moyens de communication (*DATI, téléphone, radio*) et les informer de la conduite à suivre en cas d'accident.